



Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R7 du 14 avril 2020

| | | |
|---------------------|--|--|
| Rédacteur | | Hocine HAKKI |
| Participants | Direction | Florence CAUVET (DRH) Jerome LAMY (Relations sociales) |
| | Membres | membres de la CSSCT Centrale, les secrétaires des CSE métiers et du CSE Central, les rapporteurs des CSSCT métiers : RSI, B2B, B2C |
| | Représentant syndical | UNSA, CFDT, CFTC |
| | Sécurité et santé au travail | Jean-Luc DHOLLANDE |
| | Personnes ayant reçu l'invitation Outlook | <i>LE HYARIC KEVERLET, Elisabeth; DE RUI, Laurent; CHAILLANI, Salima; DOUTRES, Dominique; HABIB, Laurent; HAKKI, Hocine; KASYC-PFEIFFER, Jean-Louis; MASSEY, Valérie; MICHELOT, Vincent (Achats); PAPIN, Stéphane; SADAR, Aslam; TALBI, Ali; TIMOFTE, Marius; MENDIBURU, Alain; GULRAIZ, Zia; BEN MAATOUG, Brahim; YOUNI, Rachid; COENT, Christophe; CAUVET, Florence; LAMY, Jérôme; DHOLLANDE, Jean-Luc; DEFRANCQ, Florence; TABUTEAU, Francky; FONTAINE, Marie; MIRANDEL, Virginie; PENON, Laurent; KHELIFA, Donia; PANCETTI, Antonello; BOUAZA, Salima; SAM BATH, Marie Rose; CHOUKRANE, Abdelkader; AOULOU, Aude; GUEDE, Franck; ROJAS, Anne-Marie</i> |
| | | |
| Absents | Médecin du travail | Dr Laura DENETRE |
| | DIRECCTE d'Ile-de-France Unité Départementale de Paris 46/52 rue Albert 75640 PARIS Cedex 13 | Lynda KEHILA Inspectrice du travail Téléphone : 01 40 45 36 50 Mail de l'unité de contrôle du 15ème arrondissement : idf-ut75.uc15@direccte.gouv.fr |
| | CRAMIF Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France 17-19 place de l'Argonne – 75019 Paris | Christophe DEBRAY Contrôleur de sécurité Téléphone : 01 40 05 38 16 Mail : prevention75.cramif@assurance-maladie.fr |
| Lieu | | Par conférence téléphonique |
| Objet | | Voir ordre du jour |



Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R7 du 14 avril 2020

La séance est ouverte à 13 heures 30 sous la présidence de Florence CAUVET

Cette séance fait suite à celles tenues les 17, 20, 24, 26, 31 mars et 7 avril

Point d'actualité sur le Covid-19, ses effets et conséquences

Elu(e) UNSa : demande si les annonces du président Macron, hier soir çà change quelque pour nous ?

Florence CAUVET (DRH) : répond ne pas avoir beaucoup de réponse à cette heure. Le retour au travail à partir du 11 mai se fera de manière progressive. On peut envisager fin avril en interne que la Direction vienne présenter aux élus sa vision de la reprise mais rien n'est certain. Car un retour progressif, comme annoncé par Macron, cela veut dire beaucoup de choses et d'inconnues pour nous tous aujourd'hui. On fera donc en fonction des consignes du gouvernement. Et il y aura des configurations différentes selon les sites et les régions.

Jean-Luc DHOLLANDE : parle maintenant des éléments globaux. Au dernier comité PCA, une réflexion est en cours quant aux mesures sanitaires et de port d'EPI à respecter en fonction des situations des métiers. Rappel les gestes barrières à respecter.

Sur la partie sanitaire, il n'y a pas d'actualité. Des masques supplémentaires devraient être dispatchés cette semaine.

Elu(e) Lyon : fait la remarque que des masques ont bien été reçus mais que des salariés de la DRET continuent à réaliser des interventions hors-site sans masque.

Jean-Luc DHOLLANDE : informe que les masques sont dispatchés par un logisticien (ETC) sur toute la France mais qu'il n'a pas d'état des lieux de cette distribution pour l'instant et qu'il n'a pas encore eu le temps de faire un tableau de la situation sur les stocks de masques.

Jean-Luc DHOLLANDE : informe que les gels sont par contre dispatchés sur une dizaine de sites liés au Réseau. Cette distribution est gérée par la DIAG.

Elu(e) Elu : demande ce qu'il en est de la distribution du stock de gels et de masques sur Mayotte et la SRR ?

Jean-Luc DHOLLANDE : répond que vers les Antilles, un départ par bateau est en cours d'ici une dizaine de jours. Vers Mayotte et la SRR un départ par avion est prévu.

Elu(e) UNSA : demande quels vont être les scénarii pour les salariés revenant sur site et qu'en sera-t-il du port de masques obligatoires ou pas après le 11 mai. Comment cela va-t-il être géré sur chacun des sites ? Quelle sera l'obligation de port ? Comment la Direction envisage cette reprise du travail ?



Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R7 du 14 avril 2020

Jean-Luc DHOLLANDE : ne sait pas répondre à date. Le 11 mai n'est qu'un objectif du gouvernement mais cet objectif peut être glissant. La règle que nous ferons respecter sera la distanciation et avec des mesures barrière pour garantir les mesures sanitaires. Il restera la problématique des transports et aussi la problématique de distribution de masques à résoudre avant.

Elu(e) UNSA : se demande ce qu'il en sera des nettoyages approfondis de chaque site et de leur programmation avant le 11 mai ?°

Jean-Luc DHOLLANDE : assure qu'un nettoyage sera fait. D'ailleurs, il n'y a pas de problématique pour les bâtiments actuellement inoccupés car le virus ne résiste pas plus de quelques heures dans un endroit sans circulation. Pour les nettoyages renforcés, il indique qu'un travail est en cours avec les mainteneurs de sites. Il indique qu'il n'y aura pas d'approche de décontamination des sites, juste un nettoyage.

Elu(e) UNSA : se demande si les mesures en vigueur dans le bâtiment des médias à Balard avec prises de température du personnel est une mesure qui sera appliqué à tous ?

Jean-Luc DHOLLANDE : rappelle que la prise de température n'est pas une mesure sanitaire mais cela rassure le personnel. Seuls les tests sanguins peuvent être fiables. Il indique que le RIE Balard pourrait être rouvert mais cela doit être étudié plus amont et aujourd'hui, la Direction n'a pas tous les éléments.

Elu(e) UNSA : dit au contraire que la Direction possède tous les éléments pour préparer l'après confinement. En effet, la Direction peut parfaitement savoir le pourcentage maximum de personnes pouvant être présente tout en respectant les 2 mètres de distance sociale et pour faire respecter les mesures barrières. Donc qu'en est-il d'un roulement voire d'une ouverture d'accès aux autres salariés hors site principal ?

Jean-Luc DHOLLANDE : répond que cela ne reste aujourd'hui que des hypothèses à étudier. Effectivement on doit garantir la distanciation de 2 mètres partout. Et également de pouvoir faire respecter cette distanciation au RIE comme par exemple un système de placement en quinconce des collaborateurs désirant déjeuner.

Elu(e) : affirme que beaucoup de questions sont en cours de rédaction suite aux déclarations présidentielles d'hier. Elle demande qu'une réunion se tienne ce vendredi 17 avril et que la Direction y réponde.

Florence CAUVET (DRH) : indique ce cela ne sera pas possible car cela lui semble trop prématuré et qu'il y a trop d'inconnues aujourd'hui. Mais on prend toutes les questions pour y répondre via la FAQ.

Elu(e) : affirme que cela va être compliqué de pouvoir rassurer les salariés s'il n'y a aucune réponse apportée rapidement.



Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R7 du 14 avril 2020

Florence CAUVET (DRH) : suggère de leur dire que des réflexions ont commencé mais que la Direction est en attente des mesures à venir émanant des pouvoirs publics. Ces mesures risquent d'être contraignantes.

Florence CAUVET (DRH) : Par ailleurs, elle rappelle que la date de reprise du 11 mai envisagée par le gouvernement pourrait ne pas être fixe mais plutôt progressive au vu des évolutions ou des avancées des traitements hospitaliers face au CoVid19.

Elu(e) CFTC : ce qu'il en est des jours fériés. Comment seront-ils pris en compte pour les personnes en chômage et les personnes en TAD pendant cette période de confinement (lundi de paques, etc.) ?

Jérôme LAMY (Relations sociales) : une réunion est en cours de préparation avec les OSR pour étudier ce sujet pour les collaborateurs en TAD et apporter la réponse.

Florence CAUVET (DRH) : ajoute que pour les collaborateurs en chômage partiel la Direction s'engage à y répondre.

Elu(e) UNSA : s'inquiète quant à des remontées de troubles psycho-sociaux de salariés et demande à la Direction quelles sont les actions qu'elle mène sur cette problématique de RPS ?

Florence CAUVET (DRH) : rappelle qu'une communication vers les collaborateurs en TAD a été faite. Cette communication parle des risques quant à la non-déconnexion et aussi le risque de confusion entre les sphères du privé et du professionnel

Florence CAUVET (DRH) : indique qu'un projet d'action et de communication est en cours de réflexion par la Direction concernant les collaborateurs en chômage partiel. Puis elle rappelle les dispositifs qui sont en cours sur les RPS et le risque d'isolement professionnel.

Elu(e) CFTC : demande ce qu'il en est pour un salarié qui a reçu un arrêt de travail suite à une téléconsultation avec le médecin du travail (MdT) et que ce même salarié refuse cet arrêt de travail ?

Jean-Luc DHOLLANDE : informe que les décrets du gouvernement ne sont pas encore sortis pour voir comment gérer ce sujet aujourd'hui. (*NDLR : selon les nouveaux décrets, le MdT pourrait faire une prescription d'arrêt de travail à un salarié le nécessitant*)

Elu(e) UNSA : aborde la problématique de la charge de travail pour un salarié en TAD ? Il demande si l'accord TAD régit cette charge de travail ou bien est-ce autre chose ? D'autre part, au B2B il constate que beaucoup de salarié ont récupéré la charge de travail d'autres qui ont été placés en chômage partiel. Il se demande si le management du COMEX est au courant que les horaires de travail c'est 35h et non pas 60h ? De plus, il s'insurge que des salariés en chômage partiel continuent à travailler en répondant et en suivant leurs clients. Il demande à la Direction quelles sont les dispositions prises pour ne pas laisser de flous artistiques perdurer. Parce



Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R7 du 14 avril 2020

qu'on constate qu'à tous les niveaux du management les ordres sont différents et se contredisent. Ce qui oblige les salariés de se retrouver dans des situations complexes et de devoir y répondre malgré tout.

Florence CAUVET (DRH) : répond qu'effectivement l'accord TAD s'applique. Mais que le CoVid19 nous a placés dans une dimension exceptionnelle qui est le TAD toute la semaine. Florence CAUVET rappelle concernant la gestion de la charge de travail que la Direction a informé sur l'intranet les bonnes pratiques du TAD. Dedans on y trouve des indications quant aux risques de surcharge de travail voire même de désœuvrement. Le risque de surcharge vaut également pour les managers quant à la coordination des réunions à distances et aussi la coordination du travail. Ça nécessite de la rigueur. Et le manager de veiller à la surchauffe de certains collaborateurs mais aussi d'autres qui n'osent pas éveiller leur difficultés via le canal téléphonique. La Direction s'engage à continuer de communiquer au management sur les bonnes pratiques du TAD. On demande aux managers d'être très vigilants à tout son personnel.

Elu(e) UNSa : invite la Direction à faire plus que des recommandations via l'intranet. Elle doit expliquer à son management et ses salariés les risques qu'encourt la Direction générale. En effet, la ministre du travail a bien évoqué des amendes possibles surtout pour les entreprises dont les salariés en chômage partiel continuent de travailler malgré tout.

Florence CAUVET (DRH) : rappelle l'avoir déjà dit et s'engage à le refaire. Certains managers nous signalent cette problématique et il nous est difficile de faire autrement. En comparant, c'est un peu la même chose pour des collaborateurs en congés. Certains coupent toute communication pendant que d'autres qui continuent à travailler. Ceux-là, ça nous est difficile de les faire décrocher.

Elu(e) UNSa : s'insurge et constate que les injonctions de continuer de travailler pendant les congés comme en chômage partiel sont en grande partie dûes aux objectifs à tenir coûte que coûte. Les managers eux aussi continuent de travailler parce que les objectifs sont là et les clients continuent d'appeler. Il demande donc de rappeler les horaires de travail de 35h s'impose à tous. Il alerte de plus, quant au risque réel d'isolement professionnel.

Florence CAUVET (DRH) : s'engage à refaire passer les consignes de vigilance auprès du management

Elu(e) UNSa : informe que la C2SCT Centrale demande que tous ces sujets soient dénoncés au moment du 29 avril prochain. Cette commission Covid19 ne doit pas remplacer la C2SCT centrale sur les situations anormales remontées ici.

Florence CAUVET (DRH) : entend les remarques aujourd'hui et s'engage à apporter un maximum de réponses dans cette Commission Covid19 et également dans la FAQ RH.



Compte-rendu C2SCT Centrale ad-hoc CoVid19 – Réunion exceptionnelle R7 du 14 avril 2020

Elu(e) UNSa : s'insurge quant à la dilution de responsabilité du management du haut vers le bas. A cause du chômage partiel, il constate que le management opérationnel doit tout faire... même des bons de commande.

Parce qu'il y a toujours beaucoup de travail. La Direction connaît bien les salariés mis en chômage partiel et qui continuent de travailler. La bonne décision serait de sortir les salariés mis en chômage partiel. Mais la Direction ne veut pas entendre. Par exemple, un commercial ne peut pas s'arrêter de travail car son job étant le contact entretenu avec ses clients. De fait, même si il a été placé en chômage partiel, en réalité il travaille toujours et il ne peut pas se permettre de ne pas répondre à son client. C'est la décision de la Direction de placement en chômage partiel qui cause tout cela. Il constate que les pseudo-solutions de rappel à la vigilance des managers sont sans effets et en plus la Direction ne peut même pas les suivre.

Florence CAUVET (DRH) : prend note.

Elu(e) : remonte une demande d'un salarié de mise à disposition de tablettes pour un Service hospitalier de néo-natalité afin que des parents infectés par le Covid19 puissent voir leur bébé

Florence CAUVET (DRH) : remercie de remonter le cas en dehors de la réunion.

Elu(e) UNSa : demande d'augmenter la durée de la prochaine C2SCT centrale du 29 avril. En effet, 3 heures seulement, c'est trop court.

Marie-Rose Sam Bath (Relations sociales) : afin d'évaluer correctement cette durée, demande quels sont les points à l'ordre-du-jour de cette réunion. Elle souhaite les avoir auprès des élus dès que possible

Elu(e) UNSa : confirme que cet ordre-du-jour reste à finaliser pour le 20 avril au plus tard.

Florence CAUVET (DRH) : beaucoup de réponses sont apportées dans cette commission Covid19 et aussi dans la FAQ RH. Cette commission Covid19 ne fait pas doublon avec la C2SCT centrale.

La séance est suspendue à 14 heures 27.

Hocine HAKKI
Rapporteur à la C2SCT Centrale SFR



Annexe 1

De : LAMY, Jérôme

Envoyé : jeudi 12 mars 2020 18:30

Cc : CAUVET, Florence <florence.cauvet@sfr.com>; SAM BATH, Marie Rose <marierose.sambath@sfr.com>

Objet : commission ad hoc covid-19

Destinataires : participants à la réunion de ce matin, secrétaires des CSE métiers ou leurs représentants en cas d'absence

Bonjour à toutes et tous,

Dans le contexte exceptionnel et particulier du covid-19 et tenant compte de vos demandes de réunions de CSSCT sur le sujet, nous avons rappelé la mobilisation exceptionnelle des équipes sur le sujet tout en convenant du besoin d'information des instances de représentation du personnel à plusieurs égards (prévention des risques, organisation du travail, continuité de l'activité, etc).

Comme échangé ce matin, un dialogue social plus fluide et agile sera mis en place **sur les deux prochaines semaines (S12 et S13)** selon les modalités suivantes :

- Création d'une **commission ad hoc Covid-19** composée de représentants de la Direction et de représentants du personnel à savoir : **les membres de la CSSCT Centrale, les secrétaires des CSE métiers et du CSE Central, les rapporteurs des CSSCT métiers, 2 représentants de la CFDT et 2 représentants de la CFTC** ;
- Deux réunions auront lieu par semaine : le **mardi et le vendredi** ;
- Ces réunions d'une heure se tiendront **par téléphone**, selon les coordonnées skype qui seront communiquées dans les outlooks ;
- L'agenda sera organisé autour d'un **premier temps consacré aux annonces de la direction** puis d'un **second temps dédié à vos questions**,
- Vous pourrez adresser vos questions à l'avance par email en écrivant à relations.sociales@sfrserviceclient.fr, copie les membres de la commission ad hoc covid-19.

Puis, selon l'évolution du contexte et pour les suivantes (à partir de S14), nous partagerons ensemble sur les modalités de fonctionnement de cette commission ad hoc.

Enfin, nous vous demandons de veiller à ce que les demandes de réunion extraordinaire de CSSCT Centrale du 11 mars et de réunion extraordinaire de CSSCT Réseaux et SI du 11 mars soient formellement retirées.

Sachant pouvoir compter sur vous dans ce contexte inédit.

Bien cordialement,

Jérôme Lamy
Directeur des Relations Sociales